



**RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE  
2016**



**Communauté de Communes  
Sainte Baume Mont Aurélien**

# SOMMAIRE

<b>I/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>p.3-5</b>
<b>II/ HABITAT</b>	<b>p.5-8</b>
<b>III/COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>p. 9-21</b>
<b>V/ PETITE ENFANCE</b>	<b>p. 22-26</b>
<b>VI/ LES TRANSPORTS SCOLAIRES</b>	<b>p. 27-28</b>
<b>VII/ PROJET EPCI-CULTURE</b>	<b>p. 28</b>
<b>VIII/ SPORTS- PIDAF/DFCI</b>	<b>p. 29</b>
<b>IX/ COMMUNICATION</b>	<b>p. 30</b>
<b>X/ RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>p.31</b>
<b>XI/ FINANCES</b>	<b>p.32-35</b>
<b>XII/ BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	<b>p. 36-37</b>
<b>XIII/ BUDGET PHOTOVOLTAIQUE</b>	<b>p. 38</b>
<b>XIV/ CONCLUSIONS</b>	<b>p. 39</b>

# Développement Economique

## Action en faveur de la Redynamisation et la Pérennisation de l'Agriculture sur le territoire communautaire.

La communauté souhaite intégrer l'agriculture à son projet d'aménagement de l'espace et de développement économique.

Grace au diagnostic réalisé en 2015, des pistes d'actions ont été développées, permettant la mise en place d'un véritable projet agricole s'étendant sur près de 7 000 ha de zone agricole.

Il est proposé de mettre en place en 2016 les actions suivantes

### ✓ **Pour préserver le foncier :**

- Une réflexion sur la création de Zones Agricoles Protégées
- La mise en place d'une action d'animation foncière volontariste au travers de la SAFER grâce à la Convention d'Intervention Foncière et la Convention d'Aménagement Rural
- La création et la diffusion d'un guide pédagogique à l'attention des propriétaires et des élus pour les informer des outils fonciers existants et des différentes mises à disposition possibles de leur foncier afin de lutter contre les friches et relancer l'activité agricole

### ✓ **Pour diversifier et dynamiser des filières de production :**

- Incitation et valorisation du maraichage (28 Ha cultivés sur la commune) pour répondre à la demande croissante des habitants en produits frais et locaux mais également au projet de légumerie du LEAP pour desservir la restauration collective
- Réalisation d'une étude prospective des potentialités d'irrigation agricole du Territoire.

### ✓ **Pour accompagner les agriculteurs dans le développement de leur activité :**

- La réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'aires de lavage et de remplissages collectives

### ✓ **Pour pérenniser l'activité agricole :**

- Création des assises de l'Agriculture au mois de Novembre
- Recenser et accompagner les cédants dans un projet de transmission

L'ensemble de ces actions seront mis en œuvre par le biais :

- d'une convention d'aménagement Rural et d'une convention d'intervention Foncière avec la SAFER
- d'une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture



**Budget 2016**  
**80 000 €**

## Réalisation de la phase 4 de la requalification du parc d'Activités du Chemin d'Aix.

Depuis plusieurs années, notre communauté a initié un vaste programme de travaux sur le Parc d'Activités du Chemin d'Aix à Saint Maximin.

Cependant des dysfonctionnements persistent et il nous faut réaliser des travaux qui auront pour objet d'augmenter le nombre de place de stationnement, de sécuriser et fluidifier la circulation des véhicules et des piétons.

Le marché de maîtrise d'œuvre est lancé et les travaux débuteront au mois de Juin 2016.



**Budget 2016**  
**165.000 €**

## Le Parc d'Activités du Mont Aurélien

Le dossier est en cours d'instruction auprès du CNPN.

Dès la réponse du Préfet sur notre demande de dérogation nous sommes prêts à lancer une consultation en vue de la désignation d'un concessionnaire.

Afin de préparer les pièces nécessaires à la mise au point du traité de concession, il est nécessaire de poursuivre la mission d'assistance technique pour la formalisation du dossier de réalisation de la ZAC et la rédaction des cahiers des prescriptions architecturales, urbaines, environnementales et paysagères qui a été confié à Conseil Urbain.

**Budget 2016**  
**10.000€**

## Plateforme de formation de la maison de l'emploi

La Maison de l'emploi a créée en 2013 une plateforme pouvant accueillir les organismes de formations au rez de chaussée des bureaux du Syndicat Mixte de la Provence Verte.

La participation de la communauté à son fonctionnement est calculée en fonction de la population DGF et pour 0,65€/hab.



# HABITAT



## 1/ Mise en Œuvre du Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté rentre dans sa troisième année.

## Les aides en faveur de la production de Logements Locatifs Sociaux.

**Le règlement des aides a été modifié par la délibération du 25 Septembre 2015.**

Elles concernent toutes les opérations permettant la création de nouveaux logements locatifs sociaux de type PLAI et PLUS. Les logements PLS ne sont pas aidés.

Les bénéficiaires : Les offices publics de l'Habitat, les sociétés anonymes d'habitations à loyers modérés, les communes,

MONTANT : Aide de base: 3 800 € par logement PLUS

Majorations: + 30 % pour un logement PLAI, soit 4 950 € par logement

Acquisition amélioration : + 2 000 € par logement : 5 800 € par PLUS

6 950 € par PLAI

Logements communaux : + 2 000 € par logement : 7800 € par PLUS

8950 € par PLAI

**Budget 2016 : 100.000 €**

Lieu des logements	commune	opérateur	Nbre Logts	Type de Logements	Montant des subventions	Montant réglé en 2015	Montant à régler en 2016
Résidence "Cœur d'Anjou"	Saint-Maximin	Var Habitat	9	7 PLUS 2 PLAI	54 500,00 €	0,00 €	27 250,00 €
"Rue de l'Horloge"	Pourrières	Var Habitat	2	2 PLUS	11 600,00 €	0,00 €	5 800,00 €
Résidence "Mosaïque Provence"	Saint-Maximin	Var Habitat	42	31 PLUS 11 PLAI	172 250,00 €	86 125,00 €	0,00 €
Résidence "Cœur Cabernet2"	SAINT-MAXIMIN	Var Habitat	10	7 PLUS 3 PLAI	41 450,00 €	41 450,00 €	0,00 €
Rue du Cercle	OLLIERES	Var Habitat	3	2 PLUS 1 PLAI	18 550,00 €	9 275,00 €	9 275,00 €
Avenue des bastides	POURRIERES	Var Habitat	12	9 PLUS 3 PLAI	49 050,00 €	24 525,00 €	24 525,00 €
Quartier Pauquier	POURRIERES	Var Habitat	16	12 PLUS 4 PLAI	65 400,00 €	32 700,00 €	32 700,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	70 PLUS et 24 PLAI	412 800,00 €	107 950,00 €	66 500,00 €

## 2/ Le Prêt à taux Zéro « Porte du Var »

C'est un prêt destiné à une première accession à la propriété foncière, qui s'élève à 20.000 € remboursable sur 10 ans.

La Communauté prend en charge les intérêts.

Les critères d'éligibilité pour les ménages demandeurs sont :

- Disposer d'un plafond de ressources dans la limite du plafond fixé pour le PTZ de l'Etat.
- Avoir travaillé ou habité durant les 3 dernières années sur le territoire communautaire.
- Ne pas être propriétaire de sa résidence principale depuis au moins 2 ans
- Acheter un programme neuf ou ancien ou faire construire sur l'une des communes du territoire.

Le cout d'un dossier de prêt s'élève pour la communauté à 1850 €.

Il est prévu 10 dossiers pour l'année 2016.



**Budget 2016**  
**18 500 €**

### 3/ Le Fonctionnement des outils d'observation

Un dispositif d'observation doit être mis en place afin de mesurer les résultats de la politique mise en œuvre et veiller à la bonne réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans le PLH.

➤ Participation à l'Observatoire Départemental de l'Habitat :

Un observatoire à l'échelle Départementale est mis en place par le Conseil Départemental du Var et réalisé par l'AUDAT. Afin d'avoir un zoom plus précis sur le territoire communautaire, une convention a été passée avec le Conseil Général.

➤ Observatoire des loyers :

Par le biais d'une convention avec l'Agence Départementale d'Information sur le logement pour la durée du PLH.

Chaque année sera publiée une analyse des données sur chacune des communes du territoire.

**5 500 €**

### 4/ Mise en Œuvre du Programme d'Intérêt Général

Par arrêté du 28 Juin 2015 Mr le Préfet du Var approuvé la mise en place à compter du 1er juillet 2015 sur l'ensemble du territoire communautaire « d'un Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'Habitat et de lutte contre la précarité énergétique pour une durée de trois ans.

Le PIG permet de soutenir financièrement et techniquement la réalisation de travaux de rénovation et d'adaptation des logements privés

Les enjeux du dispositif sont :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Eradiquer l'Habitat indigne et insalubre :
- Maintenir à domicile des personnes âgées ou handicapées

Nous souhaitons développer poursuivre une politique interventionniste en matière d'habitat privé en renforçant notre intervention afin de cibler et toucher effectivement les propriétaires bailleurs et résoudre les situations de forte dégradation.

C'est l'équipe de SOLIHA qui anime le dispositif.

Un travail partenarial fort a été mis en place, avec l'ensemble des partenaires locaux (ARS, DDTM 83, l'Anah ; référents communaux, ADIL ...).

Les actions envisagées se déclinent à travers :

- l'identification des situations d'habitat dégradé ou indigne en coordonnant les différentes sollicitations des partenaires : signalements ARS, CCAS, mairies, associations ...
- la qualification du désordre sur la base des cotations insalubrité de l'ARS ou de l'indice de dégradation du bâti de l'Anah,
- l'animation d'un Comité Habitat Indigne (CHI) trimestriel visant à optimiser l'articulation des compétences et moyens de chaque professionnel impliqué dans la lutte contre l'habitat très dégradé et indigne, afin de traiter la situation aussi bien techniquement, financièrement, juridiquement que socialement, et d'articuler la phase incitative et les procédures coercitives (injonctions, mises en demeure et arrêtés).
- la mobilisation de l'autorité compétente en cas de refus du propriétaire de monter en projet de réhabilitation en mode incitatif : Maire et Préfet en lien avec le Comité Habitat Indigne
- la saisine du Procureur de République en cas de location de logements inconfortables à des populations vulnérables.

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE À :**

- BRAS
- NANS LES PINS
- OLLIÈRES
- PLAN D'AUPS
- POURCIEUX
- POURRIÈRES
- ROUGIERS
- SAINT-MAXIMIN

Communauté de Communes  
Sainte Baume - Mont Aurélien

Une équipe de professionnels de l'habitat mise **gratuitement** à votre disposition pour :

- Vous informer et vous conseiller
- Vous aider à définir votre projet
- Rechercher les financements pour faire aboutir votre projet
- Constituer et suivre les dossiers de demande de subventions auprès des financeurs

Pour tous renseignements, contactez le :

**0 805 401 671** Service & appel gratuits

✉ pigccsbma@soliha.fr

Ou rendez-vous à la permanence :  
Dans les locaux de la CCSBMA  
6 rue des Poilus à Saint-Maximin  
Chaque mercredi : de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

AMÉLIORATION DE L'HABITAT  
Programme 2015 - 2017

## Budget 2016

Pour le Suivi et Animation : **100 000€**  
(dont subvention ANAH 22 300€)

Subvention aux particuliers : **220 000€**

## 5/ Réalisation d'une étude pré opérationnelle multi-sites pour la revitalisation des centres anciens

A travers différentes études, il a été repéré dans les centres anciens des îlots qui nécessitent que soit mis en œuvre un dispositif opérationnel qui puissent traiter pas uniquement la problématique habitat privé comme cela est le cas dans le PIG mais aussi les volets aménagements, commerce et patrimoine. Il est proposé de réaliser une étude qui nous permettra de définir dans les communes qui le souhaite le dispositif le plus pertinent pour revitaliser son Centre ancien.

Le cout estimatif de cette étude est d'environ **75 000 €**

Elle sera subventionnée par l'Etat et le Conseil Régional à hauteur de 80%.

# COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

## 1/ Le Programme d'Investissement 2016

### Achat de contenants

#### ▪ Colonnes d'apport volontaire aériennes

Afin d'équiper certaines administrations, la Communauté de Communes commandera en 2016, 6 colonnes papier.

De plus, pour promouvoir le tri lors des différentes manifestations, la Communauté de Communes fera l'acquisition de 2 jeux complets de mini-colonnes de tri (Verre, Papier et emballages ménagers).



**Budget 2016**  
**18 000€**

#### ▪ Colonnes enterrées et semi enterrées

##### a) Acquisition

En 2016, il est proposé l'installation des colonnes enterrées et semi-enterrées en stock sur les communes de Pourrières et Plan d'Aups, les colonnes du programme 2015, les colonnes supplémentaires liées à des travaux d'urbanisme (nouveaux lotissements, travaux communaux ....).

L'enveloppe financière à prévoir pour l'achat des colonnes enterrées est de **270 000 €** et pour les colonnes semi-enterrées **130 000 €**.

Des totems indiquant les consignes de tri seront implantés à proximité des colonnes enterrées.

Pour information, un totem coûte environ 450 € HT pose comprise

### **b) Travaux et mise en place**

A partir de 2016, la Communauté de Communes prendra directement à sa charge les frais de terrassement pour les installations de colonnes enterrées et semi enterrées. Ce principe a été acté par délibération le 28 janvier 2016. Des conventions seront signées avec chaque commune.

Les terrassements seront réalisés par la société EUROVIA, titulaire du marché à bon de commande depuis fin 2015. Pour chaque lieu d'installation, elle réalisera un devis des travaux en concertation avec la Communauté de Communes (fouilles, revêtement, bordure...).

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle à prévoir est de **300 000 €**.

Les colonnes enterrées en stock sur Saint-Maximin seront installées par le terrassier de la commune. La Communauté de Communes reversera donc à la commune le fond de concours correspondant à la précédente convention ce qui représente **24 300 €**.



### **c) Maintenance**

Les premières colonnes ont été installées sur le territoire communautaire en 2009. Lors de la collecte, les colonnes notamment celles enterrées peuvent subir des chocs divers. Les administrés peuvent également abîmer les colonnes notamment les tambours Déchets Ménagers. Afin d'éviter au maximum les condamnations temporaires des différentes colonnes, il est nécessaire d'effectuer une maintenance préventive. La Communauté de Communes a un contrat de maintenance préventive avec la société ASTECH, fournisseur des colonnes enterrées de la Communauté de Communes. Le montant est de 70 € HT par colonnes. Le montant à inscrire au budget est de **13 200 €**.

A cela doit être rajouté la maintenance curative pour **20 000 €**.

- **Ascenseurs à déchets**

- a) **Acquisition**

Pour offrir une solution de proximité aux administrés et améliorer le cadre de vie la commune, Nans les Pins souhaite installer des dispositifs enterrés en centre-ville. Cependant, l'implantation de colonnes est rendue impossible par la configuration urbaine. Il a donc été décidé d'acquérir des ascenseurs à déchets. En fonction des emplacements, les ascenseurs seront équipés de périscoopes ou de trappes gros producteurs. Les clés seront fournies aux commerçants.

Le montant à prévoir pour l'achat des ascenseurs est de **85 000 €**.

- b) **Travaux et mise en place**

L'installation des ascenseurs à déchets de la commune de Nans sert de test pour ce type d'équipement. A ce jour, la Communauté de Communes n'en a pas prévu le développement sur son territoire. De ce fait les ascenseurs enterrés n'ont été intégrés ni dans le marché de terrassement des colonnes enterrées ni dans la convention pour l'implantation des colonnes. Le terrassement pour les ascenseurs à déchets est à la charge des communes. A la fin de la prestation, la commune émettra un titre de recette à la Communauté de Communes sur présentation des factures acquittées. Le montant à prévoir pour cela est de **50 000 €**.

- **Conteneurs collectifs**

En 2016, la maintenance des bacs continue d'être gérée en totalité en régie. Des bacs collectifs doivent être achetés (nouvelles dotations, remplacement de bacs brulés, volés ou hors service ...).

Une enveloppe de **20 000 €** est à prévoir pour ces achats.

- **Conteneurs individuels pour la mise en place de la collecte sélective en porte à porte sur la commune de Saint Maximin.**

Pour la commune de Saint Maximin, il est prévu en 2016 de collecter en Porte à Porte les emballages ménagers au lieu d'une collecte en point d'apport volontaire.

Les déchets ménagers non recyclables sont collectés sur cette commune en bac individuel. Les emballages ménagers sont quant à eux collectés en point d'apport volontaire. Aujourd'hui la qualité du flux des emballages ménagers est bonne mais malgré des efforts de communication, la quantité d'emballages collectée stagne. La Communauté de Communes a donc décidé d'uniformiser le geste pour les administrés et proposera en 2016 une collecte de déchets ménagers recyclables et non recyclables en bacs individuels.

Il est donc nécessaire d'acquérir et de distribuer aux administrés 4 000 bacs individuels pour la collecte sélective des emballages ménagers. La fourniture et la livraison sera réalisée par la société CONTENUR pour un montant de **183 648 €**.

## Amélioration des structures existantes

### ▪ Vidéosurveillance

Actuellement les déchetteries communautaires sont équipées d'un système de vidéosurveillance qui a été mis en place par le prestataire en charge de la gestion des déchetteries. Cependant, le système mis en place n'a pas permis d'arrêter les diverses infractions et vols.

Les autres Communautés de Communes voisines de la CCSBMA ont mis en place des systèmes de vidéosurveillance avec levée de doute adaptés à la problématique des déchetteries et il n'y a plus de vol dans ces structures.

En 2015, un état des lieux a été rédigé en coopération avec les responsables suretés de la gendarmerie. Un marché public a été lancé pour équiper les 6 déchetteries de caméras et de système anti-intrusion. L'équipement de la Ressourcerie et des Services Techniques communautaires a été englobé à ce marché.

Le montant de l'investissement et du contrat de maintenance est de **60 000 €**.

Seule la déchetterie de Saint Maximin est raccordée actuellement au réseau téléphonique. Les 5 autres déchetteries le seront également.

Un contrat de télésurveillance sera ensuite passé afin de mettre en place la levée de doute avec une société extérieure.



### ▪ Quai de transfert

Le quai de transfert de Saint Maximin est équipé d'un compacteur. Ce système est très fragile, il tombe souvent en panne obligeant le prestataire à n'utiliser qu'une partie de la structure ou bien à dérouter les bennes de collecte directement à l'ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux) de Malespine.

De plus, cette installation est à sa limite de capacité et ne pourrait absorber que difficilement une augmentation de tonnage que ce soit des ordures ménagères ou des emballages ménagers.

Il est proposé de modifier le quai de transfert et le transformer pour recevoir des FMA (Fonds Mouvants Alternatifs). Modifier l'installation devrait coûter environ 150 000 € HT (démentellement du compacteur compris).

Le coût à la tonne des déchets ménagers étant moins cher en FMA qu'en caisson compacteurs, les travaux sont amortis en 6 ans environ. Dans un premier temps un marché pour assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancé afin de définir le programme, modifier les arrêtés d'autorisation de l'installation classée, de rédiger le DCE puis de suivre le chantier.

Les travaux seront réalisés dans la foulée.

- **Déchetteries**

En complément de l'audit sur l'amélioration des déchetteries (voir programme de fonctionnement ci-après), il est proposé d'installer des dispositifs antichute sur tous les sites pour garantir la sécurité des usagers.

Montant estimé pour 2016 : **250 000€**

## 2/ Le Programme de fonctionnement 2016



### **Gestion des contrats collecte, transport et traitement**

La gestion des collectes, transports et traitement des déchets est réalisée en prestation de service.

- **Collecte des déchets ménagers et des emballages ménagers en porte à porte (lot 1)**

Ce lot a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec le groupement Dragui Transports/Deverra pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois 1 an.

Il comprend la collecte des ordures ménagères en bennes ordures ménagères, la collecte sélective en porte en porte, la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés ainsi que la gestion du quai de transfert de Saint Maximin.

Les collectes des communes de Pourrières, Pourcieux et Ollières sont réalisées par un sous-traitant, la société SILIM ENVIRONNEMENT.

Ce marché a été attribué pour un montant annuel de **1 769 123.25 € HT**.

- **Collecte sélective en PAV, transports des emballages ménagers collectés en porte à porte, tri des déchets recyclables (lot 2)**

Ce marché a été passé avec VALEOR pour la collecte sélective en point d'apport volontaire (enterré, semi enterré et aérien), le transport des emballages ménagers collectés en porte à porte et le tri des matériaux. Le montant annuel de la prestation s'élève à 465 930 € HT.

Ce lot a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 3 ans renouvelable 3 fois 1 an.

- **Gestion des déchetteries (lot 3)**

Ce lot a pris effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable 3 fois 1 an. Il a été attribué au groupement Dragui-Transports / Deverra. Dorénavant la déchetterie de Bras est comme toutes les déchetteries communautaires gérée par un prestataire privé. Le montant annuel de la prestation s'élève à **636 852 € HT**

- **Lot 4 Transport et valorisation des encombrants**

Ce lot a pris effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable 3 fois 1 an. Il a été attribué au groupement Dragui-transports/Deverra/Valtéo pour un montant de **525 844.50 € HT annuel**. Contractuellement, 50% des encombrants devront être valorisés.

▪ **Lot 5 Transport et valorisation du bois traités et non traités**

Ce lot a pris effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable 3 fois 1 an. Il a été attribué à Onyx méditerranée pour un montant de **52 995.80 € HT**.

▪ **Lot 6 Transport et valorisation des déchets verts**

Ce lot a pris effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable 3 fois 1 an. Il a été attribué à Pasini pour un montant de **166 687 € HT annuel**.

▪ **Lot 7 Transport et valorisation des gravats**

Ce lot a pris effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable 3 fois 1 an. Il a été attribué à Pasini pour un montant de **40 565 € HT**.

▪ **Lot 8 Transport et valorisation des cartons.**

Ce lot a pris effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable 3 fois 1 an. Il a été attribué à Dragui-transports/Deverra/Valéor pour un montant de **36 899.50 € HT**.

▪ **Transport des déchets ménagers (lot 9)**

Ce lot a été attribué à Pasini pour un montant de **123 521 € HT**. Il a pris effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable 3 fois 1 an.

▪ **Traitement des déchets ménagers (lot 10)**

Ce lot a été attribué au groupement Valtéo/ SEMAG. Les déchets non recyclables de la Communauté de Communes sont acheminés à part égale dans les sites de traitement des deux sociétés :

- ✓ Le Balançan (Cannet des Maures) – site de Valtéo
- ✓ Malespine (Gardanne) – site de la SEMAG.

**La Communauté de Communes bénéficie d'une TGAP à taux réduit de 20.08 € pour les deux sites** grâce à leur valorisation énergétique du biogaz.

Ce lot a été attribué pour un montant de 1 140 000 € HT annuel. Il a pris effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable 3 fois 1 an.

**Il est prévu une enveloppe budgétaire de 5 500 000 € pour ces 10 lots.**

▪ **Lavage des bacs et colonnes**

Ce marché a été renouvelé en 2015 et attribué à la société ANCO. Les bacs à ordures ménagères seront lavés 3 fois par an. Les bacs à emballages ménagers et les colonnes dédiées à la collecte sélective sont lavées 1 fois par an. Les colonnes dédiées à la collecte des déchets ménagers sont lavées intérieurement et extérieurement deux fois par an.

**Budget Prévisionnel 2016**

**60 000 €**



- **Collecte des encombrants**

La collecte des encombrants est réalisée par l'association « La Courtoise-Ressourcerie ». Il est prévu une enveloppe budgétaire de **28 000 €** pour cette prestation. Plus de 90 % des encombrants ainsi collectés sont valorisés soit par recyclage soit valorisés par réemploi.

- **Collecte des déchets dangereux**

Ce marché a également été relancé en 2015. Il a été attribué à la société SPUR ENVIRONNEMENT pour un montant annuel de **19 931,50 €** et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois an.

En parallèle, la Communauté de Communes a signé avec l'Eco-organisme ECO-DDS. Avec la signature de cette convention, la Communauté de Communes bénéficie d'une mise à disposition gratuite de contenants et leur enlèvement. 0.03 € par habitant seront reversés à la Communauté de Communes pour la communication locale. L'Eco-Organisme verse un soutien financier forfaitaire de 812 € par déchetteries

La part de déchets dangereux collectée par l'Eco-Organisme devrait représenter environ 60 % des déchets apportés en déchetteries.

## **Achats de petites fournitures**

- **Achat de sacs pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective**

Les communes de Saint Maximin, Nans les Pins, Rougiers, Pourcieux et Pourrières distribuent à leur population collectée des centres villes, des sacs de collecte. Le marché pour les sacs collectables a été passé avec la société PTL.

La car  
Comm  
En fon  
2016 p



**Le compos**

**L'enveloppe budgétaire à prévoir pour 2016 est de 45 000 €**

ion de composteurs se poursuit en 2016. La Comm  
n nouveau fournisseur, la société QUADRIA.  
; des particuliers, 350 composteurs pourront être commande  
**000 €.**



- **Achats de bacs et de pièces détachés**



En 2015, la maintenance des bacs continue d'être gérée en totalité en régie. Afin de pouvoir réaliser dans de bonnes conditions ce service, des bacs et pièces détachées doivent être achetés



**Budget 2016**

**20 000 €**

## Etudes

### ▪ Projet TECHNOVAR

En 2013, notre collectivité, le SIVED, le Syndicat Mixte du Haut Var, le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon et la Communauté de Communes Cœur du Var ont initié une réflexion sur une stratégie globale de traitement des déchets ménagers.

Cette démarche a pour objectif de trouver des solutions pérennes afin de palier à la fermeture du site du Balançon (géré par le groupe PIZZORNO ENVIRONNEMENT). Les 5 entités ont signés une convention de groupement de commande.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'élaboration d'un programme opérationnel de valorisation et de traitement des déchets ménagers résiduels sur le centre var est lancé. Le financement est réparti entre les différents partenaires en fonction d'une clé de répartition s'appuyant sur le critère du tonnage d'ordures ménagères résiduelles générées par leur territoire respectif. La part prévisionnelle de la Communauté représente 17,85% soit 15 215,74 €.

Ce projet d'équipement et de traitement porte désormais le nom de Technovar. Le projet est dans une phase préparatoire avec la création d'un syndicat mixte de traitement regroupant les différentes collectivités et en parallèle, la préparation du futur dialogue compétitif par le bureau d'études SETEC. Un avocat va être missionné pour définir l'étendue de la compétence du futur syndicat puis accompagner sur un plan juridique et technique le groupement pour sa mise en place.

En 2016, les techniciens et élus travailleront sur les statuts du syndicat de traitement, sur l'acquisition du foncier et sur la préparation des différents cahiers des charges.

Un budget de **25 000 €** est à prévoir.

- **Mise en place de Collecte des cartons, étude sur la redevance spéciale**

Lors des différentes collectes de nombreux cartons sont ramassés, en même temps que les ordures ménagères. Il devient important de trouver une solution pour collecter à part ce matériau recyclable. En 2016, les services travailleront sur la mise en place d'une collecte des cartons en centre-ville et dans les parcs et zones d'activité. Une réflexion sur le montant de la Redevance Spéciale sera menée en parallèle.

- **Etude sur la mise en place de la TEOM (A valider par la commission des finances).**

En 2015, madame Patricia DARELLIS, consultante financière de la Communauté de Communes a présenté l'étude de l'instauration d'une TEOM sur le territoire communautaire.

2 enjeux majeurs sont ressortis de cette 1ère étude de mise en place de la TEOM :

- L'impact sur la fiscalité payée par les catégories sociales les plus défavorisées ;
- L'impact sur la fiscalité payée par les entreprises.

En tout état de cause, il est indispensable d'approfondir l'étude afin de définir des taux acceptables pour la Communauté de communes tout en limitant l'impact sur la fiscalité payée par les administrés.

- **Audit des déchetteries communautaires**

Afin de répondre à la nouvelle réglementation des installations classées, il est proposé de réaliser un audit dans toutes les déchetteries communautaires. Celui-ci permettra de lister les travaux qui devront être entrepris pour mettre aux normes les installations et en améliorer l'utilisation.

Ainsi, l'étude permettra d'estimer financièrement les travaux nécessaires pour chaque déchetterie, de hiérarchiser puis de prioriser les interventions.

L'ADEME sera sollicitée pour participer à la réalisation de cette étude.

- **Mise aux normes de la réserve d'eau pour les incendies de la déchetterie de Rougiers**

Le bassin de rétention de la déchetterie de Rougiers doit être mis aux normes afin de pouvoir être utilisé par les pompiers en protection incendie. Un dispositif pour contrôler le niveau d'eau sera mis en place. De même, il est nécessaire d'installer une couverture visant à répondre aux contraintes régionales (évaporation et classement du département exposé au moustique tigre).

Le budget prévisionnel pour ces installations est de **10 000 €**.

## **Communication**

Les actions de communication sur la collecte sélective et la prévention des déchets seront réalisées par les ambassadeurs de tri (emplois d'avenir) de la Communauté de Communes. A la fin de l'année 2015, une communication spécifique « fêtes de fin d'année » sera réalisée avec notamment une collecte des sapins de Noël et une communication spécifique sera réalisée (Var Matin, Site Internet, Radio) sur le tri des déchets pendant les fêtes.

5 grands axes de communication seront développés en 2016 :

- **La mise en place du porte à porte véritable pour la collecte des emballages ménagers sur la commune de Saint Maximin.**

La distribution des bacs jaunes sera accompagnée de la distribution de guide de tri et d'une campagne de communication orchestrée par les ambassadeurs de tri.

- **La modification des consignes de tri des emballages ménagers avec la mise en place du « tout plastique ».**

Les documents de communications (guide de tri, autocollants, Totem...) seront modifiés conformément aux préconisations d'Eco-Emballages. Les habitants seront informés du changement par les ambassadeurs du tri (porte à porte, présence dans les manifestations). L'information sera également diffusée par la presse et par affichage municipal. Les consignes de tri des Totems implantés auprès des colonnes enterrées et semi seront changées.

- **La collecte des papiers.**

Les implantations de colonnes papiers seront densifiées pour capter au maximum le gisement des administrés mais également celui des différentes entreprises et commerces.

- **Sensibilisation du jeune public.**

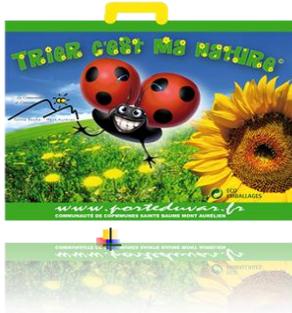
En 2016, 30 classes des communes de Bras, Saint Maximin, Nans les Pins, Plan d'Aups, Pourrières et Pourcieux (soit 548 élèves) bénéficieront des informations sur la gestion des déchets, prodiguées par les animateurs de Green Concept Environnement. Une journée de restitution scolaire sera ensuite organisée au Jardin de l'Enclos à Saint Maximin. Le thème abordé en 2016 sera « les déchets, les arts et les jeux ».

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les collectivités organisent des temps d'activités périscolaires. La Communauté de Communes peut proposer des animations sur le thème des déchets. Cette prestation sera réalisée en interne par un ambassadeur du tri dans les écoles du territoire communautaire qui le souhaitent.

De la même façon, des interventions sur demande pourront être effectuées dans les crèches, LEAP, collège, lycée, CFA, accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

▪ **Instauration d'un règlement de collecte.**

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sera rédigé par le service déchets et approuvé en Conseil Communautaire. Il définira les conditions et modalités des différentes collectes sur le territoire communautaires. Ce règlement s'imposera à tous les usagers du service public de collecte des déchets.



### 3/ Les Recettes de Fonctionnement 2016

▪ **Redevance spéciale**

La redevance spéciale sur les déchets assimilés aux ordures ménagères produit par les professionnels a été mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les montants appliqués en 2016 seront les suivants : forfait de 148 € pour les petits producteurs et pour les gros producteurs, le tarif est calculé en fonction de la formule suivante :

$$RS = P \times V \times C \times N$$

Où P est le prix en euros d'un litre de déchets collectés et traités (0.011 €)

V est le volume mis à disposition

C est la fréquence de collecte

N est le nombre de semaine collectée.

Par rapport à l'année 2015, les montants restent inchangés (taux d'inflation 0.1 %)

▪ **Tarification des professionnels à la déchetterie de Saint Maximin**

L'accès des professionnels à la déchetterie principale est payant.  
Les tarifs restent inchangés.

Pour les professionnels domiciliés sur le territoire communautaire :

- les encombrants : 80 € la tonne
- les déchets verts : 55 € la tonne
- les déchets industriels dangereux : 1.5 € le kilo

Pour les professionnels domiciliés hors du territoire communautaire mais réalisant des travaux pour le compte de particuliers y résidant :

- les encombrants : 100 € la tonne
- les déchets verts : 70 € la tonne
- les déchets industriels dangereux : 1.5 € le kilo

#### ▪ Facturation des bacs individuels

La réparation des bacs est faite gratuitement par le service maintenance mis en place par la Communauté de Communes (changement de roues, de couvercle ...).

Si le bac est volé ou irréparable (cuve cassée ...) le renouvellement du bac est payant. La première dotation de bac individuel reste gratuite. Actuellement le prix d'achat des bacs pour les administrés est le suivant :

21 € pour les bacs de 140 litres

27 € pour les bacs de 240 litres

#### ▪ Mise à disposition d'un local pour le prestataire de collecte

Le montant mensuel de mise à disposition au titulaire du lot 1 d'un garage pour les bennes de collectes, de bureaux et d'une aire de lavage est de 3 600 € soit **43 200 €** pour l'année 2016.

#### ▪ Soutiens Eco-Emballages et reprise des matériaux

L'année 2015 sera la troisième année du barème E.

Les soutiens financiers sont les suivants :

- Soutien au service de la collecte sélective (Scs) – (soutien lié à la performance de collecte sélective)
- Soutien au développement durable (Sdd)
- Soutien aux actions de sensibilisation (Sas)
- Soutien Performance Recyclage ( Spr)



Les recettes d'Eco-Emballages (hors rachat de matériaux) devraient atteindre environ **107 000 €**.



#### ▪ ECOFOLIO

Depuis janvier 2009, une convention a été signée avec Eco Folio afin d'obtenir des soutiens financiers au tri, au recyclage et à l'élimination des déchets issus des imprimés visés par l'article L.541-10-1 du code de l'environnement, issus des ménagers et assimilés (Imprimés non adressés). Les soutiens sont reversés à hauteur de 80 € la tonne de papier. En 2015, la Communauté de Communes a reçu 21 214,79 € de soutien financier au titre des papiers triés en 2013.

En 2015, la Communauté de Communes a participé à un appel à projet de cet éco-organisme et a été retenu. Eco organisme aidera la Communauté de Communes à développer son parc de colonnes pour les papiers (enterrées, semi-enterrées et aériennes), communiquer sur la collecte et le recyclage de ce matériau et mettre en place le tri dans les administrations.

La subvention versée pourra atteindre en fonction des investissements **126 944 €**.

- **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)**

Une nouvelle convention a été signée en début d'année 2015 avec l'organisme coordonnateur agréé « OCAD3E » pour la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (D3E) (petits et gros électroménagers,...). Elle a pris effet au 1er juillet 2015 pour une durée de 6 ans. La Communauté de Communes continue de collecter les D3E sur les déchetteries communautaires et ils sont enlevés et traités par l'éco-organisme agréé (Eco-Systèmes).



- **Adhésion à Eco-mobiliers**

La Communauté de Communes a adhéré en 2015 à l'Eco-Organisme Eco-mobiliers et signé le Contrat Territorial de Collecte de Mobiliers (CTCM). La première benne devrait être installée par l'Eco-Organisme sur la déchetterie de Saint Maximin.

- **Ressorcerie**

La convention pluri-annuelle avec l'association la Courtoise Ressorcerie pour l'exploitation de la Ressorcerie communautaire arrive à son terme au 31/12/2016. Une nouvelle convention pluri-annuelle d'objectif sera rédigée durant l'année.

Cette dernière remboursera les **70 000 €** d'aide au démarrage à son fonctionnement.

# LA PETITE ENFANCE

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien n'a de cesse depuis sa création de soutenir et développer les modes d'accueil des jeunes enfants en vue de permettre aux familles de concilier vie familiale et professionnelle.

Il s'agit d'un engagement politique fort avec plus de 8 millions d'euros investis depuis 2003 pour nos jeunes enfants. Cette volonté s'est concrétisée par un niveau de service élevé offrant aux enfants un accueil de qualité garantissant leur bien-être.

Le territoire propose aujourd'hui 258 places en accueil collectif (9 crèches intercommunales) et plus de 500 places auprès des 152 assistantes maternelles du territoire.

## 1/ Les Projets d'Investissement

En 2016, la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien porte un projet d'investissement majeur et structurant avec la construction d'une crèche de 15 places et d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) sur la commune de Bras.

### Bras : construction d'une crèche et d'un RAM.

Les travaux relatifs à la construction d'une structure d'accueil de 15 places et d'un RAM sur la commune de Bras ont démarré le 13 janvier 2016 pour une durée de 13 mois.

L'ouverture prévisionnelle de la structure est prévue au cours du premier trimestre 2017.

Le coût des travaux est estimé à **1 060 000 € TTC** pour une opération globale d'environ 1 300 000 TTC. Ce budget comprend une enveloppe de 60 000 € TTC qui sera affectée à l'équipement et au mobilier spécifique petite enfance.

Des financements ont été sollicités en 2015 :

- La CAF du Var participe à hauteur de 168 000 € au titre de la crèche et une demande de 119 328 € a été déposée au titre du RAM (en attente d'un accord).
- Le Département du Var participe au projet à hauteur de 150 000 €.
- La DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) a été sollicitée à hauteur de 332 528 € (en attente d'un accord).



Il s'agit d'un bâtiment de 315 m<sup>2</sup> de plain-pied comprenant deux sections lumineuses donnant directement sur un espace extérieur étudié pour les tous petits. Toujours en quête d'un avenir plus vert pour les futures générations, la construction de la crèche s'inscrit dans une démarche environnementale, économe en énergie (RT 2012 moins 20%).

#### Les objectifs de ce projet :

- Créer une structure de 15/20 places avec deux sections (bébé et moyens/grands) afin de respecter le rythme de chaque enfant et faciliter l'intégration en collectivité dans un univers d'éveil et de jeux,
- Assurer un accueil de qualité aux enfants avec des locaux adaptés à la mise en œuvre du projet pédagogique,
- Faciliter la vie des familles pour qu'elles puissent concilier vie professionnelle et vie familiale,
- Développer la complémentarité avec l'école communale située à proximité et le relais assistantes maternelles.

### PROGRAMME 2016 D'INVESTISSEMENT CRECHES :

Sur demande du délégataire, il est souhaitable de mettre en œuvre certains travaux afin d'améliorer et de faciliter l'accueil des enfants dans un environnement plus adapté et sécurisé.

Des subventions seront sollicitées auprès de la CAF du Var en fonction des projets.

Une enveloppe de **20 000 € TTC** d'investissements est envisagée au titre de l'année 2016.

#### Exemples d'améliorations à prévoir :

- Crèche de Pourrières : Pose d'anti-pince doigts supplémentaires sur les portes.
- Crèche de Pourrières : pose d'un portillon extérieur dans la cours des grands.
- Crèche des Nistoun : portillon dans la cours enfants (grands) à prévoir.
- Rampes à hauteur d'enfants dans les 3 escaliers extérieurs du pôle enfance.
- Nans les pins : regard à créer pour l'accès au bac à graisse.



## 2/ Le Fonctionnement

### Gestion des équipements Petite Enfance

La Délégation de service public (DSP) petite enfance a été renouvelée le 2 septembre 2015 pour une durée de 7 années. C'est l'association « La Maison de l'Enfance » qui assure la gestion des places d'accueil dans les différentes crèches communautaires (9 établissements d'accueil du jeune enfant) et la gestion du Relais Assistantes Maternelles.

Commune	Nom de la crèche/action	Nombre de places	Subvention CCSBMA 2014
Bras	Les Gribouilles	12	47 004 € (MAMI)
Nans les Pins	Lei Esteleto	25	165 958,35 €
Pourrières	Lei Parpaïoun	50	200 642,15 €
Pourcieux	Les Bout'choux	12	Ouvert en 01/2015
Plan d'Aups	Lei Caganis	19	136 463,63 €
Rougiers	Lei Minos	16	143 490,61 €
Saint Maximin	Lei Pitchoun	40	146 872,68 €
Saint Maximin	Lei Moussi	41	121 891,73 €
Saint Maximin	Lei Nistoun	40	157 470,53 €
Saint Maximin	RAM Lei Gardarellas	+500 agréments AM sur le territoire.	68 053,91 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 140 843 €</b>

La Maison de l'Enfance bénéficie d'une participation financière de la Communauté de Communes (montant versé en 2015 à l'association : 1 489 424 €). Le BP 2016 prévoit une participation à hauteur de **1 480 000 €**.

Au titre du contrat Enfance et Jeunesse, la collectivité perçoit de la CAF une subvention pour le fonctionnement des structures (montant estimé au titre de l'année 2015 versé en 2016 : 400 000 €).

### Frais de fonctionnement liés à la location de la crèche de Bras

Les travaux pour la construction de la future crèche de Bras ont démarré le 13 janvier 2016 mais ne seront pas réceptionnés avant le premier trimestre 2017.

Pour la période intermédiaire, la CCSBMA a loué un local de 84 m<sup>2</sup> adapté à l'accueil des tous petits. Un bail en contrepartie d'un loyer mensuel de 900 € a été signé.

Début 2016, divers travaux de mise en conformité des locaux sont entrepris : pose d'un extincteur, changement des radiateurs par des radiants sécurisés, pose de plafonniers, etc (3573 € TTC de travaux électriques). L'équipement des nouveaux locaux est complété en 2016 par du mobilier de bureau pour le bureau de direction et par du mobilier petite enfance.

## Location crèche de Bras Budget annuel 2016 (loyers-equipements-travaux)



### Travaux de Maintenance et d'amélioration dans les structures

En 2016, les travaux de maintenance dans les structures petite enfance vont s'accroître afin de conserver la qualité d'accueil des enfants sur notre territoire.

La Communauté de Communes souhaite prévoir une enveloppe de **130 000€ TTC**.

Cette enveloppe prend en compte les travaux à effectuer mais également l'avance qu'il conviendra d'affecter à certains dossiers de sinistres en cours :

- **Réfection des sols souples du pôle enfance** : 50 000 € TTC à prévoir par crèche, soit 150 000 € au total. La reprise des sols souples est programmée sur plusieurs années. La priorité en 2016 sera de reprendre le sol souple de la crèche Lei Pitchoun et celui des parties communes du pôle enfance. Une enveloppe de 70 000 € est envisagée sur 2016. Un dossier en garantie décennale est en cours.
- **Réparations des infiltrations d'eau du pôle enfance** : 18 000 € qui seront ensuite intégralement remboursés dans le cadre du recours indemnitaire en cours auprès des entreprises.
- **Travaux ponctuels rendus nécessaires pour bénéficier de lieux sécurisés et adaptés** : 42 000 € TTC au titre du remplacement des ballons d'eau chaude, des réparations de menuiseries (volets roulants, étanchéité des baies vitrées) du pôle enfance et des autres structures, travaux d'électricité, etc. La Commission petite enfance procédera aux arbitrages et à une programmation en fonction de la nécessité et de l'urgence avérée des travaux.

### Liste non exhaustive des travaux à entreprendre :

- Réfection du muret de la cours de la crèche de Rougiers.
- Sécurisation du préau de la cours de Rougiers.
- Changement de la gâche électrique du portillon d'accès de la crèche de Rougiers.
- Assécher les murs de la crèche de Rougiers (humidité).
- Changement des dalles de faux-plafond suite aux infiltrations d'eau à la crèche de Pourrières.
- Pôle enfance : sol souple sous la structure de jeux extérieur à reprendre.
- Crèche du Plan d'Aups : 2 fenêtres à changer.
- Crèche du Plan d'Aups : refaire la faïence dans la cuisine.
- Terrasses enfants du pôle enfance : petits rebords sur les murets à meuler (2 accidents).
- Cuisine du pôle enfance : poser de nouvelles portes plus résistantes et adaptées.

### Soutien à la parentalité et réseau petite enfance

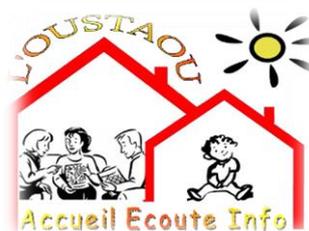
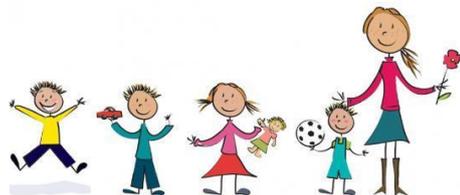
La Communauté de Communes participe à différentes actions en vue d'améliorer l'accueil du jeune enfant sur le territoire :

- Animation par la « Maison de l'enfance » de la **pause parents** et d'un **atelier parent enfant** dans le cadre de la Délégation de service public.
- Poursuite du partenariat avec le Centre social et culturel de Saint Maximin au titre du service d'aide à la parentalité : **Café Bébé** (permanences sur Saint Maximin, Nans les Pins et Pourrières).

La participation de la Communauté de communes au titre de cette action en 2016 est de **23 000 €**.

- **Le CAMSP : pour les enfants en situation de handicap**

Une antenne de Centre d'Aide Médico-Social Précoce (C.A.M.S.P.) va ouvrir début 2016 au pôle enfance de Saint Maximin. Ce centre recevra des enfants de moins de 3 ans afin de dépister les déficits ou handicaps en prévention de leur aggravation. En contrepartie de la mise à disposition des locaux une recette de 270 € sera perçue.



La Communauté de Communes participe également à la mise en place de « Journées Petite Enfance » dont l'objectif global est d'améliorer la qualité de vie des enfants de 0 à 6 ans sur le territoire. Ces journées sont cofinancées par différentes institutions (les Communauté de communes Sainte Baume Mont Aurélien et Provence Verdon, la Mairie de Saint Maximin, le Département du Var et la Caisse d'Allocations Familiales). Cette action sera financée par la Communauté de communes à hauteur de **1 500 €** au titre de 2016.

# LES TRANSPORTS SCOLAIRES

## Aides aux familles pour les transports scolaires

Les transports scolaires ont été encore cette année une action significative de notre communauté de communes, et, avec l'aide du conseil Départemental, nous avons pu offrir à tous les collégiens, lycéens et étudiants, une prestation de bonne qualité.

Toutes les communes ont pu mettre en place leurs régisseurs, de vrais interlocuteurs et conseillers pour l'ensemble des familles.

En 2016, la Communauté continuera d'améliorer ce service public avec l'aide de l'association ANATEEP concernant la sensibilisation de la sécurité dans les bus et tous ses partenaires. Elle pourra réviser sa participation en fonction de la tarification mise en place par le Conseil Départemental du Var. Elle est actuellement de 50€ par élève pour un tarif de 120€.

On constate une augmentation des effectifs sur l'année scolaire 2015/2016. C'est environ 2300 élèves qui empruntent les transports scolaires au quotidien.

Le règlement des transports scolaires du Conseil départemental a été modifié en 2015 pour revoir les modalités de paiement des participations familiales par les communes et leurs groupements. Il est désormais prévu qu'un premier titre de recette soit émis par le Département à la fin du premier trimestre de l'année scolaire pour la perception d'un acompte et qu'un second titre soit adressé en fin d'année scolaire pour la perception du solde, ce dernier intégrant, s'il y a lieu, les dépenses de transports des préélémentaires.

En conséquence, il conviendra de prévoir le versement de l'année scolaire 2015/2016 en totalité et l'acompte sur la base du montant du tarif Pass'Jeune, selon la liste des élèves inscrits à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2016/2017.



### BP 2016

Dépenses : **550 000 €**

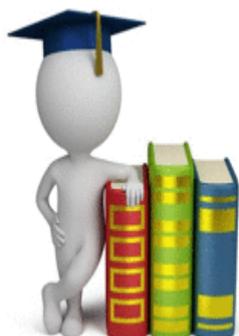
Recettes : **160 000 €**

## Aides aux Etudiants

Aussi, la Communauté de Communes continuera de participer au remboursement des frais de transports pour les étudiants habitant le territoire et sous justificatifs.

Sur un abonnement annuel à 240 €, la prise en charge est de **120 €** annuel ou 12 € mensuel pour chaque étudiant.

Rappel : en 2015, la CCSBMA a remboursé aux étudiants 16 234€. Cette prestation est en constante augmentation.



Budget 2016 : **20 000€**

## PROJET FUTUR EPCI

Suite au projet de schéma de coopération intercommunale, il est proposé de prévoir une étude de groupement des 3 communautés de communes Val D'Issole, Comté de Provence et Sainte Baume Mont Aurélien pour **25 000€**.



Il est proposé de travailler sur le transfert de la **compétence CULTURE et SPORTS** en vue de la prochaine création d'un nouvel EPCI.

## CULTURE

La communauté de Communes souhaite se doter de la compétence création et/ou gestion d'une école de musique et de danse en vue d'intégrer le conservatoire du haut Var.

Montant prévisionnel des participations : **234 000 €** dont 155 920 € devrait être pris en compte par la diminution des attributions de compensation des communes (sur la base des participations 2015).



# SPORTS

La communauté de communes souhaite se doter de la compétence « création et gestion d'un centre aquatique intercommunal ». Il sera proposé de prévoir au budget 2016, une étude de faisabilité et de programmation pour la construction d'un centre aquatique intercommunal sur la commune de Saint Maximin.

**Etude**  
**15 000€**



# PIDAF/DFCI

La Communauté de Communes a inscrit dans ses statuts les Travaux de défense contre l'incendie dans les forêts faisant l'objet de Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)

Pour 2016, il est proposé de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser le dossier de subventions européennes sur la programmation de travaux.

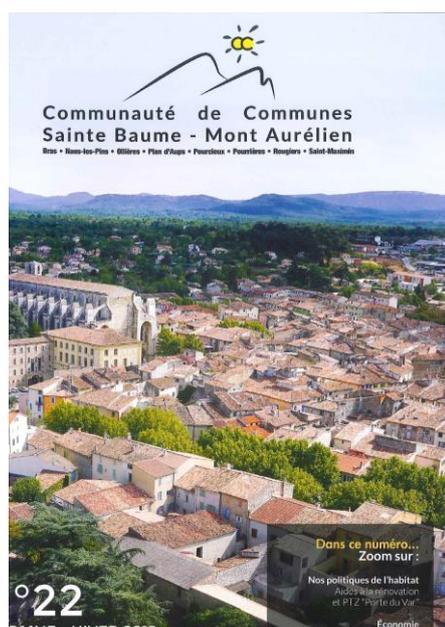
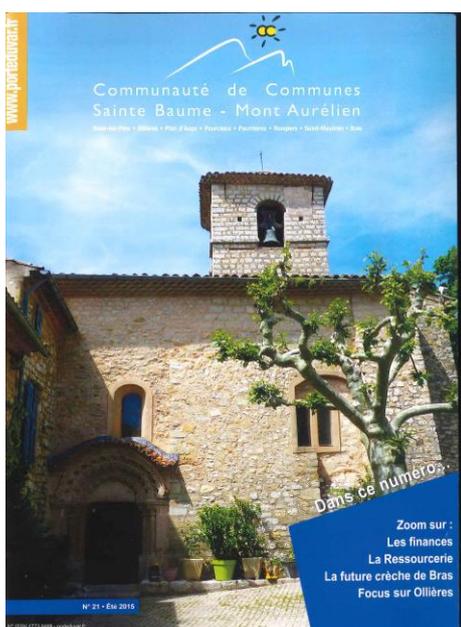


**Etude 8 000€**



# Communication

Pour 2016, La communauté de communes prévoit de continuer de mettre à jour son site Internet et réaliser 2 bulletins d'information Porte du Var pour valoriser les actions et les projets communautaires à l'ensemble de la population.



**Budget 2016**

**Maintenance : 5 000€**

**Conception Et Impression : 25 000€**

# Ressources Humaines

## Evolution de la Masse Salariale réelle depuis 2012

Année	Charges	Remboursements Assurances statutaires + Etat	TOTAL Charges Réelles	Evolution Réelle %
2012	723 611,08€	121 528,18€	602 082,90€	
2013	824 241,21€	125 105,62€	699 135,59€	+16,1%
2014	961 871,30€	181 468,84€	780 402,46€	+11%
2015	981 662,67	153 076,11€	828 586,56€	+6%

En 2015, La Communauté de Communes a fonctionné avec 23 agents dont un agent placé en congé de longue durée à demi-traitement depuis juillet 2015.

Les dépenses de charges de personnel et frais assimilés ont représenté **981 662,67 €**

On constate une augmentation des charges réelles + 6% par rapport à 2014 qui était attendu.

### Les causes :

- La réorganisation des services avec les recrutements d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire en qualité de contrôleur des installations d'assainissement Non Collectif à temps plein, 3 Agents en contrat d'accompagnement dans l'emploi : 1 gestionnaire administratif et comptable à temps plein pour le service du traitement et valorisation des déchets, 1 agent administratif polyvalent 20h/semaine pour palier à l'accroissement d'activité des services et 1 Ambassadeur du tri à temps plein à compter de novembre 2015.  
Rappel : Pour les 3 Contrats d'accompagnement dans l'emploi, la Communauté de Communes perçoit un remboursement de l'Etat entre 60 à 90% sur 20h en fonction du profil de l'agent.
- Le remboursement d'un capital décès pour 19 816,20€.
- Le reclassement des fonctionnaires territoriaux des catégories C au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et la revalorisation des grilles indiciaires.
- Le changement des taux de cotisation (CNRACL, IRCANTEC, Régime de la Sécurité Sociale).
- L'amélioration de carrière des agents (avancements de grade et d'échelons) et la promotion interne du responsable administratif et financier au grade d'attaché Territorial.

### Pour 2016 :

Les 2 emplois d'avenir qui occupaient les fonctions d'ambassadeur du tri ont cessés leurs missions depuis novembre 2015. Ils ont été remplacés par deux autres emplois d'avenir depuis le 1<sup>er</sup> février 2016. Dans le cadre du schéma de mutualisation, il conviendrait de prévoir le recrutement d'un agent à temps non complet pour l'assistance technique à l'instruction du droit des sols.

De plus, il conviendra de prendre en compte les événements liés à l'amélioration de carrière des agents (avancements de grade et d'échelons), le changement des taux de cotisation).

Compte tenu des éléments, il est proposé d'inscrire la même somme que le BP 2015

**1 030 000€**

# Analyse Financière



## ■ La section de Fonctionnement

En 2015, les crédits ouverts s'élevaient à 14 777 140.95 €, le montant des crédits utilisés à 13 659 001,35 € soit **92.43%**.

## ■ Participation aux organismes en 2016

Pour 2016, la communauté de Communes prévoit de reconduire des participations.

Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	285 000€
Centre Culturel et Social	22 000€
Maison de l'emploi/Plateforme formation	000€
Radio Sainte Baume	2 600€
Var Initiative	11 856€
APSNOV	8 275€
Animation Parc Activité	5 000€
Mission Locale	85 000€

## ■ Attribution de Compensation

Les attributions de compensation seront versées après évaluation et révision de l'ensemble des charges transférées pour toutes les communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées devra se réunir pour émettre son avis sur les nouvelles charges transférées et sur les produits obtenus par les installations photovoltaïques de la commune d'Ollières.

## ■ Régularisation financière de la Sortie de la commune de Bras de la Communauté de Communes Provence d'Argens en Verdon et du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV)

Il conviendra de prévoir au budget les conditions financières et patrimoniales de la sortie de la commune de Bras de la communauté de communes Provence d'Argens en Verdon (CCPAV) et du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV).

**55 500€**

## ■ La section d'Investissement

### Restes à Réaliser 2015

Dépenses : **88 641,95€**

Mobilier Crèche de Bras 5 452,78€  
Construction Crèche de Pourcieux 5 963,36€  
Construction Crèche de Bras 27 075,76€  
Construction Local Stockage Pôle Enfance 476,05€  
Pose de Colonnes enterrées, matériel technique 47 994€  
Requalification Zone du Chemin d'aix 1 680€

Recettes : **215 942,99€**

Requalification Zone du Chemin d'Aix (Région) 71 042,99€  
Crèche de Pourcieux (CAF) 144 000€

En 2016, le montant total du nouveau programme de dépenses s'élève à **2 699 148€**

#### \* **Compétence Collecte, Tri et Traitement des Ordures Ménagères**

- Achats de contenants (colonnes, Bacs collectifs, ascenseurs) 706 648€
- Terrassement, Fonds de concours et Blindage des colonnes 324 300€
- Maintenance Préventive et Curative 33 200€
- Sécurisation des sites et travaux quai de transfert 240 000€

#### \* **Compétence Petite Enfance**

- Construction et Mobilier Crèche de Bras **1 245 000€**
- Travaux Amélioration des crèches **20 000€**

#### \* **Compétence Economique**

- PLH subvention pour la création de logements sociaux **100 000€**

#### \* **Administration Générale**

- Mobilier de bureau et informatique **20 000€**
- Logiciels **10 000€**

Les services ont prévu **650 000€** de recettes des partenaires (CAF, département du VAR, Région PACA, ETAT, etc.).

Un emprunt pour la construction de la crèche de Bras sera contracté en fin d'année pour l'équilibre budgétaire.

## ▪ La gestion de la Dette

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien a contracté 2 emprunts en 2007 et 2013 pour financer l'ensemble de ses structures (crèches, déchetteries, ressourcerie,...)

### Crédit Agricole :

Capital à l'origine : 1 820 000€

Restant Dû en 2016 : 1 046 500€

Montant à payer en 2016 : 68 250€ Capital + 36 394,32€ Intérêts soit 104 644,32€

### La Banque Postale :

Capital à l'origine : 2 000 000€

Restant Dû en 2016 : 1 733 333,36€

Montant à payer en 2016 : 133 333,32€ Capital + 58 748,33€ Intérêts soit 192 081,65€

## ANNEXES FINANCES / Investissement

LIBELLE	RE 2012	RE 2013	RE 2014	RE 2015
<b><u>Dépenses Investissement</u></b>	<b>2 592 950,75</b>	<b>5 106 134,81</b>	<b>4 012 928,02</b>	<b>1 551 041,79</b>
Opér d'ordre de transfert entre section	723 662,23	272 774,46	271 795,01	554 570,29
Opér Patrimoniales				39 198,46
Emprunts et dettes assimilés	91 000	113 750	224 333,32	224 333,32
Immobilisations incorporelles	1 788	609,96	8 012	2 926,95
Subventions d'équipement versées	251 210	207 832,78	258 495,15	143 975
Immobilisations corporelles	777 803 ,53	631 069,13	534 977,86	239 937,65
Immobilisations en cours	727 553,39	3 837 222,72	2 594 918,53	346 100,12
Participations et créances rattachées	1 400	-	-	-
Prêts	-	-	70 000	-

LIBELLE	RE 2012	RE 2013	RE 2014	RE 2015
<b><u>Recettes Investissement</u></b>	<b>1 403 318,12</b>	<b>4 796 129,20</b>	<b>5 853 904,66</b>	<b>1 692 797,19</b>
Opér. D'ordre de transfert entre section	172 226,38	318 775,97	569 495,65	899 057, 89
Opér. Patrimoniales				39 198,46
Dotations et fonds divers et réserves	1 031 601,70	2 069 197,54	4 395 009,85	257 348
Subventions d'investissement	175 618,90	365 279,93	838 482,46	497 192,84
Emprunts et dettes assimilés	-	2 000 000	-	-



## ANNEXES FINANCES / Fonctionnement

<b>LIBELLE</b>	<b>RE 2012</b>	<b>RE 2013</b>	<b>RE 2014</b>	<b>RE 2015</b>
<b><u>Dépenses Fonctionnement</u></b>	<b>11 423 674,33</b>	<b>12 017 35,20</b>	<b>13 484 798,76</b>	<b>13 659 001, 35</b>
Charges à caractère général	6 204 686,62	6 275 317,08	7 132 805,84	7 652 187,96
Charges de personnel et frais assimilés	723 611,08	824 241,21	961 871,30	981 662,67
Atténuations de Produits	3 753 364	3 750 732	4 047 928	3 382 784
Opér. D'ordre de transfert entre section	172 226,38	318 775,97	569 495,65	899 057,89
Autres charges de gestion courante	491 910,29	531 103,44	611 840,26	604 921,28
Charges financières	63 875,96	66 408,75	128 410,86	115 760,26
Charges exceptionnelles	14 000	250 774,75	32 446,85	22 627,29

<b><u>LIBELLE</u></b>	<b>RE 2012</b>	<b>RE 2013</b>	<b>RE 2014</b>	<b>RE 2015</b>
<b><u>Recettes Fonctionnement</u></b>	<b>13 191 37,69</b>	<b>12 952 521,17</b>	<b>13 975 785,69</b>	<b>14 632 145,09</b>
Atténuations de charges	99 340,20	121 387,07	152 449,27	86 835,69
Opér. D'ordre de transfert entre section	723 662,23	272 774,46	271 795,01	554 570,29
Produits des services, Ventes	410 063	432 236,47	457 580,44	538 966,44
Impôts et taxes	9 097 925	9 556 197,01	10 415 824,27	11 037 399
Dotations, subventions, participation	2 502 417,58	2 259 399,51	2 262 826,91	2 045 468,81
Autres produits de gestion courante	333 155,34	293 642,60	407 361,28	341 666,54
Produits exceptionnels	24 742,34	6 884,05	7 948,51	27 238,32



# BUDGET ASSAINISSEMENT

## NON COLLECTIF



En 2015, Le service a recensé 5 788 installations d'assainissement non collectif et procédé au contrôle de 644 d'entre elles sur le territoire de la communauté.

<b>Communes</b>	<b>Installations recensées</b>	<b>Installations visitées</b>
SAINT MAXIMIN	3 140	186
POURRIERES	982	174
NANS LES PINS	565	95
PLAN D'AUPS	301	12
ROUGIERS	102	78
POURCIEUX	101	64
OLLIERES	64	14
BRAS	533	21
<b>TOTAL</b>	<b>5 788</b>	<b>644</b>

Dans le cas d'installations nouvelles ou réhabilitées, le service assure tout d'abord une vérification technique de la conception et de l'implantation des ouvrages, puis contrôle la bonne exécution des travaux, avant remblaiement de ceux-ci.

Dans le cas d'installations existantes, le service effectue un examen périodique de leur bon fonctionnement et contrôle leur entretien, ces deux actions pouvant être menées simultanément. Des contrôles occasionnels peuvent, en outre, être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage.

Dans les cas des ventes, le service assure un contrôle spécifique. En Effet, en cas de vente d'un bien non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le rapport du SPANC de moins de trois ans doit être intégré au dossier de diagnostic technique, fourni par un vendeur et annexé à une promesse de vente ou à un acte authentique de vente.

La gestion du service d'Assainissement non Collectif se fait par l'intermédiaire d'une régie dotée de la seule autonomie financière afin de respecter la réglementation en vigueur.

**Par délibération (n°988 du 13/12/2012)**, la redevance ANC pour les contrôles périodiques de l'existant est dorénavant un montant forfaitaire de 80€ par contrôle. Les contrôles sont effectués tous les 6 ans.

La redevance destinée à financer les opérations de contrôles lors de la création ou la réhabilitation d'un dispositif est répartie de la façon suivante :

- Un montant forfaitaire de 60 € pour le contrôle de conception initiale,
- Un montant forfaitaire de 120 € pour le contrôle de bonne exécution
- Un montant forfaitaire de 40 € par contre visite (mis en œuvre si les conclusions du contrôle de bonne exécution sont insatisfaisantes.)

Le montant forfaitaire par opération de contrôle de l'existant en cas de vente est de 120 €.

En 2015, le service s'est restructuré avec un responsable de service, un nouveau contrôleur des installations à temps plein et une secrétaire qui est venue renforcer la gestion administrative sur 2 jours.

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien a pu récupérer 58 250 €uros correspondant aux subventions allouées par l'agence de l'eau au titre des réhabilitations et nouvelles installations d'assainissement non collectif.

Pour 2016, il est proposé d'inscrire plus particulièrement :

**✚ En Recettes de fonctionnement :**

- **80 000€** pour les redevances
- **65 000€** pour 20 installations
- **15 000€** pour la participation de l'agence de l'eau au bon fonctionnement, l'animation et la qualité du service ANC pour l'année 2015.



# BUDGET PHOTOVOLTAIQUE



En 2015, la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien a perçu 5 422,79€uros de produits pour le rachat d'énergie à la Ressourcerie et à la crèche de Pourrières.

Elle a dépensé 633,86€ pour la gestion des frais de gestion et le fonctionnement des compteurs d'avril à décembre 2015.

Pour le budget 2016, il est proposé d'inscrire :

## **En Recettes :**

4 788,93€ d'excédent de fonctionnement  
7 000€ pour la revente d'énergie

## **En Dépenses :**

2 000€ pour les frais de gestion de compteur  
5 788,93€ pour d'éventuels frais d'entretien et de réparation  
4 000€ pour le versement de la Contribution Foncière des Entreprises

# Conclusions

## Section fonctionnement

Pour 2016, Il est attendu une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 235 300€ soit une diminution cumulée de 455 600€ en 2 ans pour financer le déficit des dépenses de l'Etat.

Il conviendra de réviser les attributions de compensation des communes.

Ainsi, l'équilibre budgétaire de la section passe par :

- Le maintien des taux d'imposition
- La rationalisation de l'ensemble des dépenses de la Communauté de Communes.
- Des pistes de Réflexion concernant la compétence OM (nouveau mode de financement, diminution des collectes, bacs PAP,..)

## Section Investissement

Pour 2016, l'ensemble des opérations seront inscrites au budget et notamment la construction de la crèche de Bras et la mise en place des colonnes sur l'ensemble de la Communauté des Communes.

L'équilibre budgétaire de la section passe par l'inscription :

- \* Du report d'excédent de l'exercice 2015 (230 245,52€).
- \* Des subventions auprès des partenaires (CAF, Conseil Général, Région,..)
- \* Un emprunt dont le montant reste à déterminer.